

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	11 (1956-1959)
Heft:	4
Artikel:	L'annexion de la Savoie vue du Consulat de France à Genève
Autor:	Guichonnet, Paul
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1002582

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ANNEXION DE LA SAVOIE
VUE DU CONSULAT DE FRANCE
A GENÈVE *

par
Paul GUICHONNET

L'Annexion de la Savoie à la France est un thème d'une extrême richesse qui est loin encore d'avoir été épousé. Les échos et les résonances suscitées par cet événement, l'exploitation approfondie des sources, l'appréciation exacte des faits replacés dans leur contexte local et international, tout cela nous réserve bien des découvertes et nécessitera bien des révisions. C'est à cette catégorie de documents jusque-là inexploités qu'appartient la correspondance du Consul de France à Genève.

UNE SOURCE DE L'HISTOIRE GENEVOISE CONTEMPORAINE

Les documents diplomatiques français sur la réunion de la Savoie en 1860 n'ont pas encore été systématiquement dépouillés — non plus d'ailleurs que ceux du gouvernement anglais qui sont, sans doute, les plus intéressants¹. L'essentiel de nos connaissances provient de la correspondance de Cavour, éditée par la Commission nationale italienne et qui demeure la mine

* Communication présentée à la Société d'Histoire le 12 mai 1960.

¹ Les séries diplomatiques concernant 1860 n'étaient pas ouvertes à la recherche lorsque M. Luc MONNIER a élaboré son livre, *L'Annexion de la Savoie à la France et la politique suisse*, Genève, Jullien, 1932, qui demeure l'étude la plus complète, avec une riche bibliographie. J'ai donné une synthèse, *La période sarde (1815-1859) et l'Annexion de la Savoie à la France (1860)*, dans le *Mémorial de Savoie*, publié à l'occasion du Centenaire de l'Annexion (Chambéry-Annecy, 1960, p. 139-198). Pour l'aspect local, le livre de l'abbé J. TRESAL, *L'Annexion de la Savoie à la France*, Paris, Plon, 2^e éd. 1913, périmé en ce qui concerne la partie diplomatique, demeure très utile.

fondamentale. La correspondance du ministre de France à Turin avec le Quai d'Orsay est moins révélatrice sur les grandes décisions, à cause du « secret de l'Empereur » qui a jeté son voile sur la genèse intime des affaires. En ce qui concerne la Confédération helvétique, les dépêches de la seule année 1860 occupent les deux gros volumes SUISSE 588 (janvier-avril) et SUISSE 589 (mai-décembre) et l'historien ne perdrait certes pas son temps en les dépouillant.

Mais à côté de la correspondance des ministres et ambassadeurs, les relations des consuls forment un autre ensemble, beaucoup moins exploré. En 1860, la diplomatie française couvre tout le continent d'un réseau très serré de postes. Les mécomptes enregistrés par la Suisse dans l'affaire de Savoie s'expliquent, en grande partie, par son infériorité vis-à-vis de l'Empire, dans le domaine du renseignement et de l'action. En effet, ce n'est que le 30 janvier 1860 que le Conseil fédéral enverra à Turin le Genevois Abraham Tourte comme représentant extraordinaire, puis ouvrira une légation dans la capitale piémontaise ; ce n'est que dans les premiers jours d'avril que le professeur Auguste de la Rive, chargé de mission, formera une légation à Londres.

Les consuls de France adressaient à leurs ministres des affaires étrangères des dépêches qui forment une imposante série, classée par postes, en volumes reliés. Elles sont, parfois, groupées en un seul ensemble et, le plus souvent — c'est le cas pour Genève — scindées en deux groupes, contenant l'un la correspondance politique et l'autre la correspondance commerciale, traitant plus spécialement d'affaires économiques (encore que, souvent, la série commerciale contienne des pièces politiques)¹. L'intérêt de ces sources consulaires est qu'elles saisissent la réalité dans un tableau plus détaillé que celui de la grande correspondance des ambassadeurs, où les faits sont décantés, réduits à leurs lignes principales, souvent atténués et enrobés de considérations générales. Les consuls, au contraire, livrent, au jour le jour, la suite des événements ; leurs rapports

¹ Archives du Ministère des Affaires étrangères. Les volumes sont classés au nom du poste. J'exprime mon amicale gratitude à M. le Conservateur Georges Dethan, qui m'a facilité avec une extrême obligeance la consultation de ces documents.

fourmillent de « choses vues » et les volumes sont truffés de lettres particulières adressées par leurs correspondants et de coupures de journaux. La série GENÈVE forme donc un ensemble qui mériterait une analyse approfondie comme en témoignent les indications qui se rapportent à la période de l'annexion de la Savoie. C'est en 1853 que le Second Empire ouvre à Genève une *agence consulaire* qui sera ensuite érigée en consulat en titre, puis en consulat général. Depuis le coup d'Etat du Deux-décembre jusqu'aux années 1880, on peut dire que les relations franco-suisses ont été, dans l'ensemble, médiocres, avec des poussées de fièvre violente, notamment en 1860 et en 1870-71. C'est sous Napoléon III que la situation sera particulièrement tendue. Genève, refuge des proscrits républicains, gouvernée par les radicaux, est un intense foyer de propagande anti-bonapartiste. On conçoit que la France y ait installé un poste d'observation confié à des agents de choix. Il est clair, également, que Genève sera jugée sans bienveillance par les consuls français et que sa vie politique et économique sera passée au crible d'un examen attentif et d'une critique minutieuse.

Un homme domine cette période, le consul Martial Elie Simon Chevalier. Son dossier personnel, au Quai d'Orsay, nous fournit une notice succincte sur le personnage qui manque aux grands répertoires biographiques français¹. Né le 24 mai 1816 à Limoges il était le frère, de dix ans plus jeune, du grand économiste et ingénieur du Second Empire, Michel Chevalier et c'est sans doute grâce au patronage de son aîné qu'il parcourut une carrière relativement rapide. Chancelier de 1^{re} classe à San Francisco le 27 mars 1850, il passe à Valence le 10 décembre 1851 et à Turin le 10 janvier 1852, mais c'est à Genève qu'il donnera toute sa mesure. Il y est nommé consul, le 14 novembre 1859, passe à seconde classe le 26 décembre 1860, à la première le 3 février 1864 et devient consul général le 7 novembre 1866. Le 1^{er} novembre 1870, il est remplacé par Blaise Dubruel et sera par la suite consul général à Québec et la Havane. Retraité comme ministre plénipotentiaire, il meurt à Paris, où il s'était retiré, le 28 mai 1892.

¹ Quelques indications dans *L'Almanach-annuaire limousin*. Limoges, Ducourtieux, année 1893, p. 201.

Le poste de Genève était le plus considérable de toute la Suisse, pour le nombre des ressortissants. Le 30 avril 1860, au lendemain de l'annexion, Chevalier le décrit ainsi à Thouvenel¹ :

La population du Canton de Genève, tant sédentaire que flottante, comprend environ 12 à 15 mille Savoisiens qui, avec les 5 ou 6.000 Français entrant au même titre dans le chiffre de la population, vont constituer le nombre des ressortissants. Il s'agit d'une classe d'émigrants très attachés au sol natal et qui donne lieu, par celà même, à un incessant mouvement de la Savoie vers la Suisse et vice-versa.

Au cours des mois, si chargés de contrastes et d'événements, qui vont de la Guerre d'Italie au plébiscite d'avril 1860, le consulat de France ne s'est pas borné à enregistrer les échos lointains de la bataille qui se livrait en Savoie, il a été un centre d'action et c'est par Genève qu'une bonne partie de la propagande pro-française a été orchestrée. Genève, capitale économique de la Savoie du Nord, forte de 173.000 habitants, est la seule grande ville. C'est là qu'on donne les rendez-vous d'affaires, qu'on trouve des imprimeurs, des capitaux. C'est là, enfin, tant que la Savoie demeure sarde, que réside le plus proche représentant officiel de Napoléon III.

PREMIÈRES APPROCHES DES SAVOYARDS (février-mars 1860)

On pourrait penser que le consul français a manœuvré de concert avec son collègue piémontais, envoyé d'un pays allié et étroitement satellite de la France. Or on a la surprise de constater que les deux agences s'ignorent totalement, sans que jamais le nom de l'une paraisse dans les rapports de l'autre². C'est vers Chevalier que, dès l'abord, se sont tournés les Savoyards. La correspondance consulaire confirme un autre fait, que les études récentes ont mis en relief : le début très tardif de la bataille pour ou contre l'Annexion, en Savoie. En dépit de la tradition

¹ GENÈVE. Correspondance commerciale. Tome I (1853-1861).

² Nous publierons prochainement les rapports du consul sarde à Genève.

qui voudra, que le parti pro-français se soit organisé au lendemain même de la campagne d'Italie, on constate, en fait, que pendant tout l'automne et l'hiver 1859, les milieux dirigeants du Duché restent dans une prudente expectative. Le ministère Lamarmora-Rattazzi qui a succédé à Cavour, au lendemain des préliminaires de Villafranca, entend reprendre en main la Savoie et, jusqu'à la fin janvier 1860, bien des syndics et municipalités acquiesceront à cette nouvelle orientation, adressant à Victor-Emmanuel II des messages de fidélité. Ce n'est que le 25 février, alors que Cavour est revenu au pouvoir depuis un mois, alors que les tractations diplomatiques qui allaient aboutir au traité de cession étaient engagées depuis trois semaines, que Chevalier et ses correspondants savoyards commencent à s'occuper activement de la question. Dans les premiers jours de février le mouvement de pétitionnement en faveur d'une annexion de la Savoie du Nord à la Suisse était parti de Saxel, puis avait gagné la vallée de l'Arve. Le 27 février, Dufour, ancien syndic de Bonneville, fait remettre au consul l'exemplaire de la pétition

qui doit être en circulation depuis plusieurs jours. Le gouvernement sarde qui connaît ces dispositions et les exploite à son profit paraît favoriser les prétentions de la Suisse. Il est avéré que les agents du gouvernement piémontais redoublent, depuis quelques jours, de zèle et d'activité pour comprimer toutes les sympathies qui se manifestent au sein de la population, en faveur de la France¹.

En face de ces sollicitations opposées, Chevalier est, de plus en plus, questionné par les Savoyards et il écrit, le 1^{er} mars, à Thouvenel :

Je reçois presque chaque jour de la part d'habitants notables de la Savoie qui appartiennent aux provinces du Chablais et du Faucigny, des communications sur l'état d'esprit des populations que tient, depuis quelque temps, en émoi, la question de l'Annexion de la Savoie à la France.

Avec beaucoup de pénétration, le consul distingue, dans le mouvement pro-français naissant, plusieurs nuances. Tout

¹ Pour toute cette question du pétitionnement, cf. Luc MONNIER, *op. cit.* p. 80 sq. Les textes tirés de la correspondance de Chevalier figurent dans le volume *Genève. Correspondance politique. 1860*, que nous citons une fois pour toutes.

d'abord la différence entre le Chablais, plus catholique et tenu en main par les prêtres et les grands propriétaires fonciers de la noblesse, donc plus sensibles aux incitations françaises, et le Faucigny, plus libéral et démocratique et directement branché sur Genève. Il note également que, pour l'élite dirigeante, la question est essentiellement politique alors que, pour la masse, elle se situe sur le plan des intérêts matériels :

On est pour la France, mais avec la zone. Pour la partie de la population savoisiennne des petits producteurs de la catégorie des cultivateurs et des artisans, le point dominant ne s'étend pas au-delà d'une question de douanes (1^{er} mars).

Comme on peut s'y attendre, le pétitionnement suisse est jugé avec sévérité :

Leurs manœuvres seraient aussi impuissantes que sont mesquins les moyens qu'ils emploient pour recueillir des adhésions. Le comité de propagande qui s'est formé à Genève a des agents émissaires qui, rétribués à raison de 15 francs par jour, sont autorisés à provoquer des déclarations favorables à la Suisse par l'offre de 20 centimes faite à tout signataire. C'est de cette manière qu'ont été formées dans les campagnes les listes que publient, chaque jour, les organes du parti conservateur et du parti radical, le *Journal de Genève* et la *Revue de Genève*. Il est vrai que ces menées annexionnistes rencontrent tout l'appui du parti démagogique en Savoie, comme elles ont aussi les sympathies des autorités piémontaises qui, au contraire, s'opposent par l'intimidation et la menace à toute manifestation en faveur de la France (1^{er} mars).

Les listes suisses sont entachées d'inexactitudes qui, si elles étaient rectifiées, réduiraient leur valeur numérique de plus des trois quarts (8 mars).

Dans certaines communes de 100 habitants, les listes suisses ont 130 ou 140 adhésions ; elles portent des noms tout à fait inconnus, des signatures de femmes et d'enfants. On peut ainsi arriver au chiffre de 10.000 pétitionnaires¹.

¹ La question du pétitionnement en faveur de la Suisse est celle qui, dans l'histoire de l'Annexion, oppose encore érudits suisses et français. Elle a été jugée avec une excessive sévérité par l'historiographie traditionnelle. Dans nos travaux récents, nous lui avons accordé la valeur d'une prise de position massive mais qui demeure malgré tout d'une portée relative, tout comme le pétitionnement en sens opposé

En Faucigny, l'unanimité pour l'annexion à la France ne serait peut-être pas aussi complète que dans le Chablais, mais là encore, les grands propriétaires, comme tout ce qui constitue les classes éclairées, ne consentiraient jamais à devenir suisses, leurs sympathies et leurs aspirations étant pour la France. Il est d'ailleurs à noter que dans ces deux provinces le clergé qui y exerce une grande influence est essentiellement français (8 mars).

A Bonneville même, tandis qu'une équipe animée par Joseph Bard et Edgar Clerc-Biron militait avec ardeur pour la Suisse, certains libéraux modérés, comme Pierre Blanc, étaient déjà ralliés à la solution française et, le 14 mars, ce dernier dénonçait à son tour « les manœuvres sourdes et déloyales des agents de l'autorité piémontaise en Savoie pour étouffer les sympathies qui s'y manifestent de toutes parts en faveur de la France ».

Que l'annexion de la Savoie, comme nous avons essayé de le montrer dans plusieurs travaux, soit essentiellement l'œuvre d'une minorité, une « opération de classe », pour user d'une terminologie à la mode, apparaît clairement dans la correspondance de Chevalier. Le 1^{er} mars 1860, ouvrant la session du Corps législatif, Napoléon III qui désire, pour la France déçue et mécontente, une compensation territoriale et une frontière stratégique sur les Alpes, revendique la Savoie et Nice, au nom de la sécurité de la nation et de la théorie des limites naturelles. Ce discours, amplement commenté par la presse conservatrice savoyarde, fait bonne impression. Le 8 mars, le conseil municipal de Thonon, « composé des plus grands propriétaires du sol »,

lancé par le clergé et même le plébiscite des 22 et 23 avril. La question de Savoie s'est jouée non au niveau des masses, mais à celui des chancelleries et des élites locales ; le peuple n'est intervenu que pour ratifier des faits accomplis. M. Luc Monnier, au cours de l'intéressante discussion qui a suivi les communications du 12 mai 1960 continue à attacher une grande importance à ces listes et à y voir la marque d'une détermination résolue des masses rurales savoyardes. En ce qui concerne le problème de l'authenticité matérielle des signatures que les adversaires savoyards ont déclarées, tout comme Chevalier, truffées d'erreurs et de faux, d'une manière certainement exagérée, il serait à souhaiter que cette *vexata quaestio* fut une bonne fois tranchée par l'examen de tous les documents, entrés récemment aux Archives d'Etat de Genève et leur comparaison, commune par commune, avec les listes du recensement sarde de 1858.

déclare à l'unanimité moins une voix qu'il veut l'annexion et plusieurs mandements du Chablais suivent, sur la promesse de l'octroi de la zone. Comme l'Empereur a, au début de février, promis à la Suisse la cession du Chablais et du Faucigny, les notables savoyards s'adressent au consul pour qu'il agisse en leur faveur à Paris. Le chevalier Eugène Lachenal, ancien syndic et député d'Annecy, grand leader du parti catholique-conservateur dans le Genevois rédige, dès le 25 février, une lettre extrêmement importante, car elle révèle l'opinion des dirigeants du Duché, opposés au plébiscite et au suffrage universel qui est pour eux le symbole de la révolution.

Rien n'est épargné pour entraîner les populations du Chablais et du Faucigny à se donner à la Suisse. A la brochure de M. de la Rive a succédé celle de M. Bard¹ et plusieurs autres et si je ne me trompe, les convictions se forment. D'un côté, on s'agit fort dans les autres provinces pour combattre l'idée d'annexion à la France : le parti radical qui est aujourd'hui tout à fait *anti-français* ne néglige rien pour détourner les esprits de cette idée. Les hommes les plus clairvoyants et les plus expérimentés se persuadent qu'une intrigue s'ourdit dans les hautes régions du pouvoir pour obtenir qu'au jour du vote le résultat soit contraire à la France. Est-il bien nécessaire de faire procéder à votation ? La question de l'annexion de la Savoie à la France est une question d'équilibre européen, de défense naturelle de la France qui ressort de la diplomatie, bien plus que du vœu des populations. Il y aurait lieu à examiner soigneusement si cette proposition n'est pas un piège tendu par le machiavélisme italien à la générosité de la France.

En Chablais, trois aristocrates vont, très vite, se mettre au premier rang du parti pro-français. Ce sont le comte Ernest de Boigne, petit-fils du célèbre Benoît de Boigne, bienfaiteur de Chambéry après avoir fait une énorme fortune aux Indes ; le marquis Tredicini de Saint Séverin, grand propriétaire à Douvaine et le comte de Ville de Travernay. De Boigne et Tredicini écrivent, le 29 février :

Je me suis présenté à vos bureaux avec M. de Ville et le marquis Tredicini pour vous donner quelques détails sur le mouvement de

¹ William de la Rive : *La question de Savoie*, Genève-Paris, 22 janvier 1860 ; Joseph BARD : *Le Chablais et le Faucigny ou la Savoie neutralisée*, Bonneville, 1860.

résistance qui vient de se manifester hautement en Chablais contre les manœuvres de Genève. Le conseil communal de Thonon vient de voter à une immense majorité une déclaration demandant l'annexion à la France. Il sera suivi par un grand nombre d'habitants du Haut Chablais. Les signatures qu'obtient le parti français ont une grande signification comme qualité. Elles appartiennent à des personnes éclairées et qui signent en connaissance de cause. Celles au contraire qui sont gagnées par la Suisse sont des signatures de paysans qui ne voient dans cette question qu'une question de douane. Nous vous ferons connaître sous peu tout ce qui s'est passé. Nous désirions seulement, Monsieur le Consul, vous prévenir de ce fait que le Chablais est loin de désirer tout entier l'annexion à la Suisse et vous prier de vouloir bien, pour le bonheur de notre pays, travailler de concert avec lui à éviter un démembrlement qui serait pour la Savoie le plus grand des malheurs. Nous vous serions infiniment obligés si vous pouviez informer Paris de ces faits.

Chevalier accorde la plus grande attention à la conjoncture politique helvétique et suit les efforts de Fazy et des radicaux pour une intervention dans la question de Savoie. Le 19 mars, il annonce le départ pour Paris du général Dufour, entouré « d'une extrême réserve et qui se rattache aux prétentions élevées par la Suisse » et le 21 mars il donne une analyse de la position du général. Son influence a diminué depuis le Sonderbund et il n'intervient plus que dans les questions techniques.

Sa prédilection est bien marquée pour le calme de la vie intérieure. Il subit les effets d'une ancienne popularité et puise dans les sentiments de bienveillance dont l'honore l'Empereur, une importance qui n'a pas peu contribué à le faire rechercher pour la mission qu'il est allé remplir à Paris, et c'est peut-être le lieu de remarquer que ce sont précisément les hommes les plus hostiles à la France et au gouvernement de l'Empereur qui cherchent à favoriser leur dessein en y associant des sympathies qui, assurément, ne sont pour eux que l'objet de calculs aussi égoïstes qu'intéressés.

Le 23 mars étaient placardées à Genève les affiches de convocation à une grande assemblée populaire, au Bâtiment électoral. Chevalier envoyait le manifeste à Thouvenel, avec une série de coupures de journaux, en soulignant « l'intempérance de langage de la presse suisse » et il ajoutait :

Le mobile de cette agitation réside beaucoup moins dans les idées d'indépendance et de sécurité du territoire que dans le désir de profiter habilement des circonstances actuelles pour accroître l'importance de la Suisse et offrir un champ plus vaste à l'ambition des partis qui se disputent la direction des affaires du pays... Les Genevois savent très bien, comme le déclarait devant moi l'un d'eux, que ce n'est pas l'adjonction du Chablais et du Faucigny qui fortifierait l'indépendance de la Confédération et qui assurerait le maintien de la neutralité. Ils savent aussi très bien, par l'expérience de ces 45 dernières années, que le voisinage immédiat de la France, loin de nuire aux intérêts suisses ne leur a jamais été que favorable.

LES ÉVÉNEMENTS DÉCISIFS DE LA FIN DE MARS 1860

La seconde quinzaine de mars marqua, dans l'affaire de Savoie le tournant capital. L'assemblée du Club populaire, suscitée par les radicaux et les Savoyards libéraux de la colonie genevoise était

composée de 3.000 à 4.000 individus parmi lesquels se trouvaient avec les curieux, tout le ban et l'arrière-ban de la démagogie, augmenté de quelques réfugiés français et d'un assez grand nombre de conservateurs protestants dont les sentiments envers la France peuvent être comparés à ceux du radicalisme suisse le plus avancé. Cette réunion a été en tous points digne de l'objet pour lequel elle avait été convoquée. Sept à huit *orateurs*, pour me servir de l'expression consacrée, s'y sont fait entendre. Leurs discours, en général empreints d'une exagération où l'invective à l'égard de la France n'était pas épargnée, ont excité quelques applaudissements dont M. James Fazy peut, à juste titre, revendiquer la plus grande part. M. le Président du Conseil d'Etat de Genève, entre tous les autres membres du gouvernement qui assistaient à cette assemblée, s'est effectivement fait le plus remarquer par l'inconvenance de son langage. Au moment où M. Fazy occupait la tribune, il a reçu une dépêche qui portait qu'il n'y aurait pas d'occupation militaire par la France des provinces neutralisées. « Voilà des promesses, a dit M. Fazy, mais nous savons ce que valent les promesses de la France. » Il a ensuite attiré l'attention sur ce que les gouvernements européens paraissaient bien disposés pour la cause de la Confédération. Faisant ensuite allusion aux dispositions des habitants du Chablais et du Faucigny à propos des signatures qu'ils auraient données en faveur de l'annexion à la Confédération, « ces habitants, a dit M. Fazy, veulent être Suisses, ils le seront. Je propose, a ajouté le Président

du Conseil d'état, qu'il leur soit voté une adresse au nom du peuple suisse pour les engager à persévéérer dans l'attitude qu'ils ont prise. Quant à nous, Genevois, nous sommes *nous* et nous n'entendons pas cesser d'être *nous*. Soyons fermes, soyons unis et nous pourrons résister à ceux qui veulent attenter à nous ». M. Fazy a enfin appuyé la proposition d'une adresse au Conseil fédéral dans laquelle il sera supplié de maintenir énergiquement les droits acquis de la Suisse et ses espérances légitimes. J'apprends à l'instant que le Conseil fédéral a fini une discussion par laquelle il va être envoyé immédiatement un contingent de dix mille hommes à Genève. On y compte déjà trois à quatre mille hommes équipés et il doit arriver aujourd'hui des cantons qui avoisinent Genève et de Berne, les hommes qui doivent compléter le chiffre de dix mille¹.

En ces jours, la France redouta réellement une entrée préventive des milices fédérales en Savoie du Nord. Le 25 mars, à 9 heures 30 du soir, Thouvenel adressait au Consul un télégramme chiffré :

Croyez-vous que Mazzini soit à Genève ? Si une invasion dans le Chablais vous paraissait imminente, prévenez-moi par télégraphe.

Mais Chevalier, dans une série de longues dépêches, montre que Fazy n'est pas suivi par toute la population :

Le bon sens public a fait justice d'une sorte de terreur que les membres du gouvernement de Genève auraient voulu propager pour favoriser leur projet. Après mûres réflexions, la partie éclairée de la population, celle du moins qui sait résister aux entraînements du parti révolutionnaire, en est venue à se demander sur quels fondements reposaient toutes ces excitations émanées des régions officielles, à un soulèvement de tout le pays contre un danger qui existe exclusivement dans quelques imaginations et non dans la réalité des faits. La première émotion calmée, le véritable danger a été vu du côté du gouvernement et de la voie vers laquelle il cherchait à entraîner le pays. Il en est résulté une sorte de réaction qui ne se manifeste encore que faiblement tant le régime qui règne ici est loin d'offrir, au point de vue de la sécurité individuelle, toutes les garanties désirables, mais cette réaction ne renferme pas moins le germe de dissents susceptibles, dans un avenir prochain, d'éloigner des affaires publiques ceux qui en ont aujourd'hui la direction.

¹ Les termes de ce discours sont différents de la version donnée par la presse genevoise (cf. Luc MONNIER, *op. cit.*, p. 204 sq.).

Je ne crois pas, pour cela, que le Conseil d'Etat de Genève renonce à recourir aux moyens d'agitation dans lesquels il a puisé jusqu'à maintenant son influence et sa popularité. Assisté, comme il l'est, par les rangs les plus infâmes de la démagogie, il cherchera vraisemblablement plus d'une fois à tenir le pays en émoi, aussi longtemps du moins que la dernière de ses espérances ne sera pas évanouie. Il déclare d'ailleurs hautement que les sympathies de l'Europe sont acquises à sa cause qui est celle de la Confédération et que les Suisses ayant pour eux le droit et la raison, ils doivent de plus en plus persévéérer dans leur attitude (25 mars).

Peu à peu, le danger d'une action militaire fédérale s'estompait.

Malgré tous les bruits qui ont couru, une invasion de la Suisse dans le Chablais et le Faucigny me semble peu probable si j'en juge par l'insuffisance des préparatifs militaires déployés jusqu'à présent et par le manque d'enthousiasme de la plupart des miliciens pour une entreprise de ce genre. Toutefois, avec M. Fazy et les hommes de son parti, une tentative des plus téméraires et des plus insensées ne serait pas impossible... La ville de Genève continue à jouir du calme qui a succédé à l'émotion d'avant-hier. On va même jusqu'à dire que M. James Fazy, en créant l'agitation de ces jours derniers, a eu surtout pour but d'obtenir sans difficulté du Grand Conseil le vote en vertu duquel la somme de deux cent mille francs a été mise à la disposition du Conseil d'Etat. Je viens de recevoir d'une personne de Thonon l'exemplaire ci-joint d'un journal¹ imprimé à Carouge, près de Genève, que les agents suisses répandent à profusion dans le Chablais et le Faucigny, où seraient également colportés des écrits de Mazzini (26 mars).

Le conspirateur italien était la hantise de la police impériale et le 26 mars, Chevalier mandait, en réponse à la demande d'informations de Thouvenel :

J'ai l'intime conviction que Mazzini est actuellement à Genève ou dans les environs. Tout me porte à croire qu'il est en ce moment

¹ Numéro du 17 mars 1860 (1^{re} année, n° 7) du *Progrès. Journal de la Révolution intellectuelle, politique, morale et matérielle*, paraissant trois fois par semaine. Rédigé à Genève par Eug. Jaccard et imprimé par Vernier à Carouge. Il contenait le texte de l'adresse signée Joseph Mazzini et datée de Londres, 14 mars 1860 : *Aux Savoisiens. Lettre sur l'annexion de la Savoie à la France*. La Bibliothèque publique et universitaire de Genève conserve un exemplaire de ce tract, sorti des presses du même Vernier, et qui dut être répandu en Savoie (Gf. 2535/7).

même dans une propriété de M. James Fazy, propriété située dans le village de *Russin*, sur les bords du Rhône, à six kilomètres de Genève et à une petite distance du fort de l'Ecluse. Lors des fréquentes visites qu'il a faites à Genève, Mazzini descendait ordinairement chez un nommé Wetiner, marchand orfèvre et président du Conseil administratif (conseil municipal de la ville). Mais des motifs de brouille s'étant élevés entre ce Wetiner et M. Fazy, il est plus probable, les circonstances actuelles me le font croire, que c'est le président du Conseil d'Etat qui donne aujourd'hui asile à Mazzini qui a d'ailleurs été souvent l'hôte de M. Fazy.

Non sans perspicacité, Chevalier laisse entendre que l'élément radical avancé, déçu par l'inaction fédérale, passera à l'action directe, ce qui sera le cas avec la tentative de John Perrier contre le Chablais.

L'agitation que voulait produire le gouvernement de Genève à l'aide de préparatifs militaires destinés, en apparence du moins, à une invasion des provinces du Nord de la Savoie, paraît n'être plus l'objet des préoccupations actuelles de ce gouvernement. Il songerait à adopter aujourd'hui un autre mode d'agitation, beaucoup plus facile, tout en étant moins dangereux à réaliser et pour lequel les gouvernements de ce pays ont d'ailleurs une aptitude toute spéciale. L'élément ultra-radical et démagogique dont ils disposent, comme d'un petit corps d'armée, lui en fournit abondamment les moyens. Ces moyens vont sans doute être mis immédiatement à exécution, car le journal de M. Fazy, dans un article qui a paru ce matin, engage ouvertement les habitants de la Savoie du Nord à se livrer à des manifestations dans le but de constater, aux yeux de l'Europe, que, loin de vouloir être liés aux habitants des autres provinces de la Savoie, ils ne demandent au contraire qu'à s'en séparer pour unir leur sort à celui des Genevois vers lesquels ils sont attirés autant par sympathie que par les plus puissants intérêts... Les manifestations de cette nature ne sauraient méprendre personne et seront certainement appréciées comme elles méritent de l'être dans les villes du Chablais et du Faucigny. Mais dans les campagnes, où cherchent le plus à exercer leur action les émissaires suisses, la simplicité des mœurs pourrait bien ouvrir un accès facile à cette propagande révolutionnaire, surtout dans ce moment où l'absence de toute protection de la part des autorités, livre, pour ainsi dire, les populations à elles-mêmes (27 mars).

Pendant ces mêmes jours, on était en train d'achever la laborieuse négociation du traité de Turin sur la cession de la

Savoie et de Nice, commencée dès le début mars et enlevée, le 24, de haute lutte, par la mission de Benedetti, dans la capitale piémontaise. En même temps, pour éviter le démembrement, les notables de la Droite catholique conservatrice, ossature du parti pro-français, avaient pris l'initiative d'une démarche aux Tuileries pour faire révoquer les cessions promises par Napoléon III à la Suisse. La démarche des quarante-et-un, reçus en audience le 21 mars par le souverain qui leur donnait satisfaction, est bien connue. On a moins souligné qu'il s'agissait d'une idée chambérienne et annécienne. Si le bataillon des provinces méridionales, conduit par Greyfié de Bellecombe et Lachenal, était compact, les intéressés directs s'étaient montrés beaucoup plus réticents. Le Chablais avait délégué Dessaix, Dumont, Dufour et Folliet, et Saint-Julien, Pissard et Boimond, mais le Faucigny était maigrement représenté par trois personnalités de second plan, dont le brouillon Renand. Jacquier-Châtrier, leader de la gauche modérée, qui penchait vers la France depuis l'hiver 1859, n'avait pas voulu faire partie du voyage en dépit des lettres pressantes que lui envoyoyaient son parent annécien le chanoine Poncet et son confrère chambérien l'avocat Bertier. Le 25 mars s'étaient déroulées les élections au Parlement piémontais. Sauf Chenal, anti-annexionniste résolu, nommé à Sallanches, le parti pro-français avait triomphé mais il y avait ballottage à Thonon. C'est le jour du second tour, fixé au 29 mars, que Perrier allait tenter son incursion contre le Chablais. L'affaire Perrier, comme l'avait déjà bien souligné M. Monnier, si elle se réduisit à fort peu de choses sur le plan matériel, fut une erreur catastrophique pour la cause helvétique. Elle cristallisa une opposition, latente chez bien des gens, et discrédita complètement le mouvement parti de Genève. Chevalier était tenu minutieusement au courant de ce qui se passait en Savoie. Rentrant d'un bal chez le consul des Etats-Unis, il avait été témoin du remue-ménage précédent l'embarquement de Perrier. Bientôt, les nouvelles et les protestations affluaient. De son domaine de Marclaz, Charles de Ville écrivait, le 30 mars :

Mon fils n'étant point revenu de la course qu'il a faite pour aller à Chambéry prendre part par délégation au vote du 25, je viens, au risque d'être plus importun qu'utile, vous informer de ce qui

s'est passé en Chablais à la même occasion. Au retour de M. Dessaix, neveu du général de ce nom, membre de la députation des conseils provinciaux, on a substitué à la candidature de Mr Laracine, habitant de Chambéry¹, celle d'une personne de Thonon, M. Beaurain, syndic de cette ville. Le premier jour, on ne s'était point assez persuadé. L'on avait peu fait comprendre aux habitants de la montagne qui avaient quatre lieues à faire par un temps froid et des chemins couverts de neige, l'importance du vote. De là beaucoup d'abstentions. M. Beaurain a obtenu la grande majorité des votes dans la section de Douvaine. Son compétiteur, M. Faurax, *grand électeur* du parti suisse, lui-même candidat, a réuni une vingtaine de suffrages, y compris probablement le sien. Il y a eu ballottage. Hier, dans cette 2^e opération, la section de Thonon n'a procuré que deux voix au ballotté suisse. Il est à observer que le comte de Sonnaz que des sentiments personnels bien intimes attachaient au roi de Sardaigne, avait naturellement émis un vote conforme à l'affection. Mais au ballottage, il n'a pas hésité à apporter sa voix en faveur de l'union avec la France et des intérêts moraux et matériels de son pays. (Il avait été gouverneur de Victor-Emmanuel)².

Hier matin, on a trouvé des drapeaux suisses pavoisés sur la place de l'Hôtel-de-Ville accompagnés d'affiches les plus outrageantes à l'égard de l'Empereur. Il en est résulté une éclatante manifestation de la population qui elle-même a fait justice de ces infamies en déchirant les drapeaux, avec grand bruit de sifflets, huées, cris d'indignation. Dans la section de Douvaine, l'escamotage suisse a gagné des voix. Il en a eu 120, tandis qu'il n'avait eu que vingt voix au premier scrutin. C'est que M. Bétemps, employé du Génie à Genève, a su attirer les gens de la contrée où il a concentré des moyens d'influence. L'annexion à la France n'a pas moins eu une majorité bien imposante. Cette opinion me paraît faire des progrès dans les masses qui commencent à comprendre les avantages qui résulteront de la zone étendue au Pays de Gex³ de la libération de la servitude militaire pour les soldats congédiés, tandis qu'avec la Suisse ils seraient saisis par les parades prétendues *militaires* dont vous avez l'exemple sous les yeux. A Evian le succès a été complet, je puis dire surprenant. Cette localité a toutes ses relations de petites affaires avec Lauzanne (sic), Vevey et le Valais. Le parti suisse la croyait toute dévouée.

¹ Hector Laracine, avocat à Chambéry, était l'un des lieutenants de l'état-major annexioniste opérant, dans la capitale du Duché, sous la direction de Greyfié de Bellecombe.

² Si le fait rapporté est exact, cette attitude pro-française de la famille de Sonnaz ne dura pas, car tous ses membres optèrent pour le Piémont, après le plébiscite.

³ Ch. de Ville veut dire : l'extension à la Savoie des franchises concédées par la France au Pays de Gex.

Au premier tour du scrutin, la baron Favrat, gendre du général Dessaix, a obtenu toutes les voix moins deux dont l'une désignait *l'Empereur* ! Ce matin, un des bateaux à vapeur venant de Genève s'est présenté devant Thonon avec un assez grand nombre de passagers. Les douaniers se sont opposés au débarquement. Ce n'est qu'après quelques pourparlers qu'ils ont laissé descendre dans les bateaux dits radeleurs quelques-uns de ces étranges visiteurs qui se sont tenus fort tranquilles, retournant bientôt sur leur navire. L'accueil des spectateurs ne leur a pas paru engageant. Tous ces petits détails me sont parvenus ce matin. Je suis allé à Thonon pour les deux opérations électorales. J'ai recueilli quelques impressions de mes conversations avec les paysans de mon voisinage. J'apprends que M. Guillet, président du tribunal civil, est revenu et qu'il est très satisfait de ce qu'il a vu à Annecy...

De son côté, l'avocat Félix Jordan qui animait avec Dessaix le parti annexioniste en Chablais, alertait le consul, le 31 mars.

Vous aurez sans doute appris les manœuvres indignes tentées par nos voisins de Genève sur notre pays, dans les journées d'hier et d'avant-hier. Après s'être répandus en assez grand nombre dans nos campagnes afin de gagner des signatures à prix d'argent et de s'assurer de quelques voix pour leur candidat M. Faurax, ils ont, dans la nuit de mercredi à jeudi, couvert nos murs de proclamations invitant la population à voter pour celui-ci et de plus ils n'ont pas craint d'arborer *sept* drapeaux à leurs couleurs sur notre place.

Averti de la tentative de Perrier contre Evian,

Je pars pour Evian avec M. L'avocat fiscal. Tout était rentré dans l'ordre. La bateau était reparti. Nous apprenons alors par plusieurs personnes qu'un de ces étrangers avait dans l'ivresse avoué que leur bateau contenait 600 fusils et des hommes cachés et que d'ailleurs, ils reviendraient bientôt. Voilà des faits bien regrettables, Monsieur le Consul. Ils irritent nos populations qui, si pareille chose se répétait, pourrait bien faire un mauvais parti à ces envahisseurs. En ma qualité de capitaine de la Garde nationale, j'ai donné, de concert avec mes collègues, des ordres pour que les postes fussent doublés. Mais le gouvernement français ne pourrait-il donc pas nous mettre à l'abri d'un coup de main ? C'est ce que chacun se demande. S'il est vrai qu'il ne décide pas d'occuper le pays avant une annexion définitive, ne pourrait-il pas réclamer pour nos provinces frontières un bataillon d'un régiment de Savoie, par exemple ? Qu'il soit licencié ici ou en Piémont, ne serait-ce pas la même chose et le pays y gagnerait en tranquillité. J'ai cru devoir, M. le Consul,

vous retracer l'état de malaise dans lequel nous sommes par suite de l'audace de nos voisins. Veuillez, dans l'intérêt d'un pays sincèrement français, réclamer pour nous la protection de la France car, il est impossible d'en douter, une seconde tentative de cette nature amènerait des malheurs.

Même son de cloche en Faucigny où le virage pro-français s'accentuait. C'est un certain Moret, intendant en retraite, qui servait d'intermédiaire entre les autorités de Bonneville et le consulat de Genève. Le 31 mars au soir, il apportait un message de la junte municipale ¹ rédigé par le syndic Joseph-Michel Guy, exprimant le désir

de voir le gouvernement français occuper d'urgence le Faucigny par une garnison à Bonneville. Ils ont acquis la certitude que des tentatives semblables à celles dont le Chablais vient d'être le théâtre avaient menacé Bonneville dans la nuit du 29 au 30 courant. Devant de telles menaces, si malgré la sollicitude de l'autorité municipale, il survenait des événements regrettables, les soussignés croient chose opportune de vous signaler le péril. Veuillez être l'interprète de cette manifestation, agréez-la, Monsieur le Consul et faites-la agréer comme un témoignage indubitable de notre dévouement à l'ordre et au gouvernement qui le fait respecter.

Jacquier-Châtrier avait refusé de faire partie de la délégation des quarante-et-un à Paris. Sans doute comprit-il qu'il avait fait une erreur, ou désirait-il agir pour le compte du seul Faucigny car, dès le 26 mars, Moret avisait Chevalier, par dépêche, qu'une députation municipale de personnes notables allait partir pour la capitale française « au nombre desquelles se trouve M. le Chevalier Jacquier-Châtrier, ancien député. Cette députation sera un complément de ce qui a été fait ». L'ancien ami politique de Cavour prenait lui-même contact personnellement avec le Consul, le 1^{er} avril, par une lettre confidentielle rédigée sur ce ton un peu mystérieux qui lui était cher :

... Je vous avise d'urgence que je viens de lire une lettre datée de Turin 28 d'un *personnage haut placé* et dans le secret. Parlant de ses regrets, de ceux de Turin, il écrit : « On ne désespère point encore

¹ La junte était l'organe exécutif du conseil municipal composé du syndic et des deux assesseurs Thévenet et Joseph Jacquier-Châtrier.

que quelque complication diplomatique ne surgisse qui jetteurait au vent (mandare in fumo) les projets de la France. Cela et d'autres choses font naître plus d'une réflexion. Utilisez l'avis. J'aurai l'honneur de vous voir mardi soir 3. Gardez devers vous le nom de celui que vous connaissez sans doute et qui vous prie d'agrérer l'expression de sa parfaite considération.

Vivement pressé par l'ancien député et ses amis, Chevalier saisissait tout le parti qu'il y avait à tirer de cette prise de position d'un des leaders les plus influents du Faucigny. Il demandait, par dépêche¹ l'autorisation de donner suite au projet qu'il appuyait dans une lettre à Thouvenel :

Cette députation aurait eu aussi pour objet, ainsi que me l'a expliqué la personne déléguée, de recueillir d'une réception dont l'eût honoré l'Empereur, un nouvel ascendant auprès de ces populations et de leur faire comprendre avec plus d'autorité, lorsque la députation eût été de retour parmi elles, les avantages moraux et matériels qu'elles sont appelées à retirer de l'annexion de la Savoie au territoire de l'Empereur. En réfléchissant, Monsieur le ministre, que le Faucigny qui n'avait pas été représenté dans la dernière députation de la Savoie à Paris a été la province qui s'est le plus ressentie, à l'origine, de l'influence des menées des émissaires de Genève, bien qu'il n'y existe plus aujourd'hui, à proprement parler, de parti suisse, j'avais pensé que V.E. trouverait peut-être à propos d'accueillir favorablement la demande de la municipalité de Bonneville...

Le ministre des Affaires étrangères répondait, dès le lendemain 5 avril, par une longue dépêche :

Assurément, l'Empereur accueillerait avec une satisfaction particulière la députation de Bonneville. Mais il sera procédé probablement vers le 15 de ce mois au vote des populations et la municipalité de cette ville jugera sans doute comme moi qu'il est essentiel que tous les membres soient présents sur les lieux en un pareil moment, ainsi que pendant les quelques jours qui vont précéder le scrutin.

¹ « 4 avril 7 h ½ soir. Un membre délégué de la municipalité de Bonneville est venu me demander s'il plairait à S.M. de recevoir une députation de cette ville du Faucigny. La députation partirait immédiatement sur une réponse affirmative. »

Pour éviter les indiscretions, Chevalier expédiait du bureau de Ferney ses dépêches à Thouvenel. Il demandera par la suite de remettre directement ses lettres au wagon-poste de Paris, en gare de Genève.

Veuillez faire connaître notre manière de voir à ce sujet qui sera sans doute agréée par les délégués qui ont été auprès de vous l'organe du Conseil municipal. Vous voudrez bien vous exprimer dans le même sens si d'autres villes de la Savoie vous faisaient parvenir des communications analogues. Vous trouverez ci-joint une lettre que j'adresse à l'assesseur de la ville de Thonon avec la copie que je vous en envoie pour votre information. Je vous prie de la lui faire parvenir d'une manière prompte et sûre. Vous verrez que l'intention du gouvernement de l'Empereur est d'étendre au Chablais et au Faucigny les franchises dont jouit le pays de Gex et que vous pourrez donner à cet égard vous-même et transmettre partout les assurances les plus formelles et les plus positives. Il importe de mettre les meneurs suisses dans l'impossibilité d'égarer plus longtemps sur ce point l'opinion publique dans le Nord de la Savoie. Je dois également vous prier d'employer tous vos soins à faire comprendre aux notables savoisiens combien il est essentiel que nous nous abstentions de faire avancer nos troupes en dehors de la route qu'elles suivent en ce moment. Plus on s'obstine à prétendre que la France use de pression et de contrainte pour entraîner les populations à se montrer favorables à l'annexion et plus il est indispensable d'éviter tout ce qui pourrait autoriser un doute quelconque sur la libre expression de leurs vœux. Or la présence de quelques détachements français, quelque faibles qu'ils soient, ne manquerait pas de devenir le sujet des plus vives accusations et on s'empresserait certainement d'en exagérer la force pour affirmer que le pays est envahi par nos troupes. J'ai la confiance que si de nouvelles bandes de perturbateurs tentaient de troubler la paix publique, l'énergie des populations suffirait pour les contenir et les disperser. J'ajoute et au besoin vous pourrez le répéter hautement, que si des troupes fédérales prétendaient occuper une portion de la Savoie, elles y seraient immédiatement suivies par plusieurs divisions de notre armée. J'ai eu à ce sujet, avec Monsieur le ministre de Suisse, un entretien au cours duquel je ne lui ai nullement dissimulé les résolutions que nous n'hésiterions pas à prendre en une semblable éventualité.

LA MISSION LAITY ET LA PRÉPARATION DU PLÉBISCITE

Jusque-là agent de renseignements et de transmission, Chevalier va devenir un élément actif dans l'ultime phase qui conduira au plébiscite des 22 et 23 avril. Thouvenel lui avait dépêché l'agent Capellini, pour voir s'il pouvait être employé en Savoie, avec consigne de lui remettre, éventuellement,

1.000 francs qui seraient remboursés au consul par le Département¹.

Chevalier se mit aussitôt en campagne. Pour enlever les dernières hésitations, il convenait de proclamer définitivement l'octroi de la grande zone franche, réclamée par Jacquier-Châtrier au Conseil divisionnaire d'Annecy et au Parlement de Turin, dès 1849 et encore, à partir de janvier 1860, dans une série de lettres au journal annexioniste *Le Bon Sens*, parues sous la signature « Un agriculteur libéral ». Il en avait été question à Paris, mais la majorité de la députation, originaire des provinces méridionales, ne se passionnait guère pour ce problème et on s'était contenté d'assurances verbales. Dans les régions septentrionales, tous les notables conservateurs, comme Tredicini de Saint-Séverin et Pissard, réclamaient des assurances positives. C'était également l'opinion du consul qui s'en ouvrait à Thouvenel :

Je serai désormais à même dans mes rapports avec les notables savoisiens, de leur donner avec plus d'assurance que je n'ai pu le faire jusqu'à ce jour, les renseignements qui se rapportent à leurs intérêts les plus immédiats. Ils n'ignorent point, j'avais cru devoir en maintes circonstances les rassurer, que l'intention du gouvernement de l'Empereur est d'étendre au Chablais et au Faucigny les franchises dont jouit le Pays de Gex ; mais ils n'en sont pas encore assez convaincus ou peut-être ne se croient-ils pas assez autorisés pour répandre parmi les classes de personnes qui y sont le plus directement intéressées, la nouvelle de cette concession. La confirmation formelle en est donc indispensable. D'un autre côté, le Savoien, doué d'ailleurs des plus excellentes qualités, manque d'initiative et paraît en général fort disposé à compter sur l'appui et l'intervention de l'autorité. Il aime à être et veut être administré. « Vouloir faire, me

¹ En fait, cet unique émissaire parlait difficilement le français, ce qui limita son emploi. Chevalier le chargea d'une course à Douvaine qui semble avoir été toute son activité. Cette indication est intéressante car elle touche à la question des « agents ». Dans les deux camps, lettres et journaux parlent d'émissaires payés. En réalité, à part quelques missions confiées à des Genevois (cf. Luc MONNIER, *passim*) et quelques tournées de propagande dont furent chargés trois Savoyards de Paris auprès de leurs compatriotes du Faucigny, il semble bien que cette « invasion » ait été très exagérée. Les documents suisses, pas plus que les français, ne donnent de listes ou d'états de paiement de ces prétendus propagandistes qui devaient être simplement des gens du pays, exprimant leurs convictions personnelles.

disait récemment, un grand propriétaire de Thonon à propos des menées d'émissaires genevois dans cette partie de la Savoie, vouloir faire du Chablais et du Faucigny un canton suisse, c'est rêver l'impossible. Indépendamment de nos antipathies de vieille date avec nos voisins, nous avons en toutes choses, principes religieux et sociaux, les manières de voir les plus opposées. Notre pays devenant suisse, ce serait le commencement d'une lutte comme celle qui pourrait s'établir entre deux races d'instincts les plus contraires. »

Lors de son voyage à Thonon, il profitera de l'occasion « pour voir plusieurs personnes avec qui j'ai les relations les plus sûres et les entretenir sur les questions urgentes. Il n'y a aucun inconvénient que je fasse ce petit voyage pour lequel j'ai d'ailleurs toutes les facilités possibles... D'ici au 15 de ce mois il ne sera peut-être pas inutile que je me dirige aussi quelquefois sur Bonneville. Je puis partir le soir après la fermeture des bureaux de l'agence et être de retour à mon poste le lendemain matin ».

Le consul transmettait une adresse à Napoléon III du président du Comité des anciens militaires français du Premier Empire de la commune de Saint-Julien et, pour réchauffer le zèle pro-français, il demandait l'envoi d'une cinquantaine de médailles de Sainte-Hélène avec leurs brevets, pour décorer les vétérans savoyards de la région.

On sait que la mission de rallier les masses à la France et de préparer le plébiscite comme commissaire électoral extra-ordinaire fut dévolue au sénateur Armand Laity qui parcourut la Savoie du 4 au 22 avril ¹. Chevalier était invité télégraphiquement à prendre contact avec lui, à Thonon ou à Saint-Julien.

Le 9 avril, jour où Laity visitait Bonneville et Cluses, Chevalier était à Thonon pour remettre l'annonce officielle de la concession de la Zone.

Genève 9 avril

J'arrive de Thonon. La dépêche de V.E. à M. Dessaix à qui j'ai pu la faire parvenir douze heures plus tôt que je ne l'avais espéré, a produit sur la population de cette ville le meilleur effet. L'annonce officielle des franchises de Gex au Chablais et au Faucigny a été accueillie aux cris unanimes de Vive l'Empereur, Vive la France.

¹ Nous avons publié les rapports de Laity à Thouvenel dans *Un épisode décisif de l'Annexion. La mission du sénateur Laity en Savoie (avril 1860)*. *Revue savoisienne*, 1955, 3^e-4^e trimestre, p. 117-151; 2 portraits.

Je suis arrivé précisément à Thonon au moment où par ordre du Conseil municipal avait lieu, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, la lecture de la dépêche de Votre Excellence. J'ai été témoin de l'acclamation spontanée qui a suivi cette lecture. Le syndic, les deux assesseurs et le président du tribunal que je voyais quelques minutes après partageaient la joie des habitants et ne tarissaient point sur les heureux résultats qu'allait produire cette dépêche. Le Conseil municipal en a immédiatement ordonné la publication à un grand nombre d'exemplaires qui vont être distribués dans toutes les communes du Chablais¹. A l'exception du mandement de Douvaine qui se ressent encore un peu de l'influence des émissaires genevois, les dispositions favorables à la France sont unanimes dans tout le Chablais. J'en ai reçu l'assurance de tous les membres du Conseil municipal. Je vais envoyer à Douvaine le sieur Capellini. Il est porteur d'une recommandation du syndic de Thonon pour le syndic de Douvaine... J'ai appris par M. le syndic tous les préparatifs qui ont lieu en ce moment pour recevoir M. de Laity avec toute la solennité possible.

En Faucigny, le commissaire impérial avait été particulièrement bien accueilli à Bonneville par le syndic Guy, Dufour et Jacquier-Châtrier. Ce dernier avait porté un toast chaleureux et il rendait compte au consul du succès de la journée.

Contamine sur Arve 10 avril

Monsieur le Consul général

M. de Petitpierre vous aura dit ce qu'il a vu. Mais dès lors la réception a été splendide. Une adresse à l'Impératrice, signée par toutes les dames de la bourgeoisie a été remise à M. Laity. Ma mère et *ma femme en tête* ! et 38 mères de famille ! Vous verrez le reste par les journaux. Aujourd'hui, dans la vallée de Viuz, Peillonex, Fillinges, j'avais organisé une démonstration de paysans. Le drapeau français flotte sur tous nos bâtiments et j'en ai 24 dans 5 communes. Le mot zone et l'espérance de n'avoir plus de douane a fait rayonner la figure des agriculteurs. Ah ! que j'ai été bien inspiré quand j'écrivais ces lettres (signées agriculteur et libéral) que le Bon Sens a reproduites.

¹ Tous les électeurs du Chablais reçurent une lettre individuelle contenant la déclaration certifiée conforme par Beaurain : « Vous ne devez pas douter du désir de l'Empereur de satisfaire aux besoins et aux vœux des populations. Je suis *particulièrement* heureux d'avoir à vous annoncer que le gouvernement de S.M. a résolu d'assurer au Chablais et au Faucigny les franchises douanières dont jouit le Pays de Gex et vous pourrez donner à cette assurance, de ma part, la publicité que vous jugerez convenable. 5 avril 1860. »

M. Laity a été charmant. Il a répété *l'assurance* que le Moniteur a donnée lui même à ce sujet. Bien que je ne doute plus d'un éclatant succès, le comité à la tête duquel je me suis mis avec mon drapeau « France et Zone », travaille sans relâche. Le secrétaire est un de mes amis sûr et laborieux (M. Renand). Si je ne puis vous voir jeudi, ce sera la faute de nos occupations. Agréez Monsieur l'expression de toute ma considération.

Dans la capitale du Chablais, Laity avait été l'objet d'ovations qui ne laissaient aucun doute sur le succès du mouvement pro-français. Avec une célérité digne d'éloges, Chevalier, coupant à travers le canton de Genève, avait trouvé le moyen d'être, le même jour, à Thonon et à Saint-Julien-en-Genevois. Il écrivait, le 12 avril :

J'ai assisté hier 11 avril, dans la même journée, aux réceptions qui ont été faites à M. le sénateur Laity dans les villes de Thonon (Chablais) et de Saint-Julien (Genevois). V.E. apprendra par M. Laity l'accueil qu'il a rencontré parmi les populations de ces localités et les sentiments de patriotisme et de dévouement qui les unissent déjà à la France et à l'Empereur. L'expression de ces sentiments s'est manifestée dans les lieux qu'a honorés de sa présence M. le sénateur Laity. Par un de ces effets qui attestent à la fois la sincérité et la spontanéité, elle s'est transmise à toutes les communes, bourgs et hameaux situés en dehors de la direction suivie par M. Laity pour se rendre de Thonon à Saint-Julien. Il m'a été donné de constater l'existence de ces excellentes dispositions. Ayant quitté à Thonon M. le sénateur, que je devais rejoindre le soir à Saint-Julien, j'ai pris, pour me rendre dans cette ville, la route la plus directe qui emprunte le territoire du Canton de Genève. Dans ce parcours de cinquante kilomètres, j'ai rencontré, aussi longtemps que je me suis trouvé en Savoie, à chaque commune et jusque dans le plus petit villages, les signes les plus évidents d'une satisfaction générale. C'étaient des drapeaux français arborés aux clochers des églises et sur des chaumières, des détonations de boîtes, des réunions de villageois ayant à leur tête le curé et le Conseil municipal qui m'ont fait entendre des paroles de sympathie et de respectueux dévouement pour la France et pour l'Empereur. J'ai rendu compte à M. le sénateur de toutes ces manifestations en lui remettant en même temps une adresse que m'avait prié de lui faire parvenir la municipalité d'une des communes les plus importantes du mandement de Douvaine que je devais traverser... Parmi les douze ou quinze mille Savoisiens établis ou domiciliés à Genève, plusieurs m'ont manifesté le désir de prendre part au vote du 22 avril. Appartenant aux diverses

parties de la Savoie, ils m'ont demandé s'ils pouvaient voter à Saint-Julien, afin de n'avoir point à se rendre à leur domicile légal¹.

Enfin arriva le vote. Dès la première journée du 22 avril, le résultat était pratiquement acquis. Le consulat de Genève était le centre de renseignements vers lequel affluaient les bulletins de victoire. Ainsi celui de Jacquier-Châtrier :

Bonneville 22 avril
midi moins $\frac{1}{4}$

Hôtel de Ville. Bureau du Comité

M. le Consul, suivant la promesse que nous vous avions faite, mon oncle et moi, voici les résultats de la situation à cette heure. Calme parfait. Parti suisse est allé à Genève. Les 4/5 des inscrits ont voté presque tous à bulletin ouvert. Nous avons raison de croire à une entière unanimité OUI et Zone. A ce soir le complément du procès-verbal de la première journée.

Jacques-Châtrier, ex-député,
membre de la Junte.

Jacquier, greffier du Tribunal

De Thonon, Edouard de Ville adressait un savoureux récit du plébiscite, qui en montre bien le caractère, à la fois patriotique et religieux.

Je reçois votre lettre, Cher Monsieur. Je ne vous réponds que quelques mots à la hâte de Thonon où je suis en permanence aujourd'hui. Tout va pour le mieux. Il est deux heures et sur 1.240 inscrits nous avons déjà 800 votants sans un seul non. Il n'y en aura pas plus de 5 ou 6 à Thonon et il n'y aura d'abstentions que les gens absents. Ce matin, nous avons amené tous nos villages, drapeau et tambour en tête et cocarde à la boutonnière. Dans les campagnes, tout va mieux encore. L'enthousiasme est au comble. Il y a eu, ce matin, bénédiction des drapeaux et les curés ont supprimé la grande messe pour laisser aux électeurs toute liberté d'aller voter. Ils les ont conduits et encouragés de la meilleure manière. Hier, jusqu'à minuit, toutes nos montagnes étaient couvertes de feux de joie et

¹ Pour éviter les accusations de pression sur les électeurs de la part de la France, on ne fit pas voter les émigrés dans les consulats sardes, comme l'avaient demandé les quelque 80.000 Savoyards fixés en France. Les membres de la colonie de Genève durent, eux aussi, voter dans le lieu de leur domicile légal.

dans toutes les communes on a tiré hier au soir des coups de boîtes. De même aujourd'hui, dès l'aube. En un mot, tout va admirablement sans qu'il y ait eu de pression exercée. Dès l'instant où le résultat sera connu, quelque (sic) soit l'heure, je ferai partir un exprès qui vous le portera. Pardon de ce gribouillage fait à la hâte. Recevez l'expression de mes sentiments les plus amicaux. Mes hommages les plus respectueux à Madame Chevalier. Tout à vous, tout à la France et à l'Empereur.

E. de Ville

Thonon, 22 avril 1860

Les Suisses n'ont pas paru mais les mesures les plus énergiques avaient été prises pour les recevoir. Ils ont envoyé hier soir des paquets de *non* imprimés et les ont répandus sur la voie publique pendant la nuit. Quand on les a trouvés, ils ont été brûlés avec indignation.

Tout à vous de cœur
Vive la France !
Vive l'Empereur !

En face du puissant courant pro-français, l'action helvétique était vouée à l'échec. Mal coordonnée et hésitante, déconsidérée, au moment décisif, par l'équipe de Perrier, elle se heurtait à la solide organisation annexioniste qui avait le pays en main. Dans cette action résolue des notables conservateurs-catholiques et des libéraux modérés ralliés, le consul de France à Genève joua un rôle de premier plan qui était jusque-là inconnu mais que sa correspondance illustre à l'évidence.
